

n° 5 du 5 octobre 2011
publié le 6 octobre 2011

**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ORDRE DU JOUR

Acte	Référence	Intitulé
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PV du 7 juillet 2011
Rapport	01(05/10/11)	Demande de transformation d'un poste administratif à temps non complet en temps complet
Rapport	02(05/10/11)	Œuvres sociales
Rapport	03(05/10/11)	Modification du règlement intérieur
	04(05/10/11)	Conventions entre le Conservatoire et différentes structures
Rapport	05(05/10/11)	Programmation artistique 2011 – 2012
Rapport	06(05/10/11)	Manifestation caritative du téléthon
Rapport	07(05/10/11)	Convention de partenariat pédagogique avec les écoles du réseau
Question diverse	01(05/10/11)	Point sur le projet de réforme des contractuels
Question diverse	02(05/10/11)	Bilan de la rentrée scolaire 2011 -2012
Question diverse	03(05/10/11)	Marché pour l'acquisition de pianos

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 5 octobre 2011 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 septembre 2011, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon
Madame HERCHIN, Pairie départementale

Etaient absents excusés :

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Claude FIAERT, Conseiller Général
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Délibération n° 01(05/10/11)

Objet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la demande d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement en fonction sur un poste non complet à 32,31 heures de transformer ce poste en temps complet soit 35 heures,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de refuser** la transformation d'un poste non complet à 32,31 heures du cadre d'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste à temps complet ;

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

Délibération n° 02(05/10/11)

Objet : Œuvres sociales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 07(07/07/11) en date du 7 juillet 2011 relative à la mise en place de témoignages de sympathie à l'égard du personnel du Conservatoire lors de certains évènements,

Entendu le rapport du Président précisant qu'il est nécessaire de fixer un montant à ces témoignages de sympathie à l'égard du personnel lors de certains évènements (décès, départs à la retraite),

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de fixer** à moins de 100 euros le montant des dépenses relatives aux témoignages de sympathie conformément à la réglementation en vigueur,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

Délibération n° 03(05/10/11)

Objet : Règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 05(07/07/11) du 7 juillet 2011 relative au règlement intérieur du Conservatoire,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion en date du 4 juillet 2011,

Vu l'avis du Conseil d'Etablissement en date du 11 mai 2011,

Entendu le rapport du Président précisant qu'une erreur au chapitre II article 2.1 (page 3) du règlement intérieur a été effectuée concernant les attributions de la directrice administrative,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accepter** la modification du chapitre II article 2.1 « *attributions de la directrice administrative* » telles que décrites en annexe,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

CHAPITRE II : LE PERSONNEL

Article 2-1 -

L'équipe de direction

Composition :

- un directeur général chargé :
 - D'assister l'autorité territoriale pour la définition des orientations stratégiques de la collectivité ;
 - De participer à la définition du projet d'établissement de la collectivité qui vise au développement et au rayonnement départemental du conservatoire ;
 - De coordonner et de superviser la mise en place du projet d'établissement ;
 - De diriger l'équipe de direction, l'équipe pédagogique et l'équipe administrative.

- un directeur artistique et pédagogique :

Sous la responsabilité du directeur général du Syndicat mixte, les principales missions du directeur pédagogique et artistique sont :

 - Participation à la mise en place du projet d'établissement ;
 - Assistance auprès du directeur général ;
 - Coordination des projets pédagogiques et des pratiques collectives ;
 - Mise en œuvre du règlement des études et du dispositif d'évaluation ;
 - Conseils et orientations des élèves ;

Missions diverses à la demande du directeur général.

- Une directrice administrative

Sous la responsabilité du directeur général du syndicat mixte, les principales mission sont

 - Assistance et conseil auprès du directeur général ;
 - Ressources humaines :
Participation à la définition de la politique des ressources humaines et contrôle de son application ;
Contrôle et gestion des carrières des agents ;
Contrôle des payes et des charges sociales ;
Gestion des plannings de l'administration ;
Contrôle et gestion du plan de formation et du dispositif d'évaluation.
 - Budget :
Elaboration du budget selon les directives de la direction générale ;
Gestion et contrôle du budget du Conservatoire.
 - Gestion et suivi du comité syndical :
Suivi des lettres de convocation des membres du Comité syndical ;
Rédaction des documents ;
Intendance.
 - Divers :
Gestion des bâtiments,
Accompagnement administratif des projets artistiques du Conservatoire,
Gestion des photocopieurs,
Missions diverses à la demande du directeur général.

Délibération n° 04(05/10/11)

Objet : Conventions entre le Conservatoire et ses partenaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant un tableau énumérant les différents partenaires du Conservatoire avec lesquels il est nécessaire de passer une convention, joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** les termes des conventions à passer avec les différents partenaires du Conservatoire,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

Conventions

Libellé	Lieu et objet	Dates	Horaires	Montant
Mise à disposition de personnel				
Enseignante danse jazz	Ecole des Combes à Manosque Ecole de la Ponsonne - Manosque	Tous les mardis à partir de 4 octobre au 26 juin	15 heures 15 heures	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole Saint-Lazare – Manosque 2 classes	Tous les jeudis à partir 17/11 au 21/03/2012	2 heures	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole des Arches – Digne les Bains	Tous les jeudis à partir 6 octobre au 16 février	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole de la Sèbe – Digne les Bains	jeudi ou vendredi 6 octobre au 16 février	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole des Sièyes – Digne les Bains	Tous les jeudis à partir 6 octobre au 28 juin	1 heure	0
Enseignante danse traditionnelle	Ecole Internationale - Manosque	Tous les jeudis à partir du 23 février au 28 juin	2 heures	0
Enseignante danse classique	Ecole Ponsonne – Manosque 2 classes de primaire	Tous les lundis à partir du 3 octobre 25 juin	15 heures 15 heures	0
Enseignante danse jazz	Mairie de Sainte-Tulle	De septembre à juin	4 heures par semaine	Remboursement par la Mairie
Enseignante danse	Mairie de Sainte-Tulle	De septembre à juin	4 heures par semaine	Remboursement par la Mairie
Enseignante danse classique	Institut Médico Educatif « Les Oliviers » - Château-Arnoux	Octobre 2011 à juin 2012	1 mercredi/mois	0
Mise à disposition de locaux et d'instruments				
Lycée Alexandra David Neel à Digne les Bains Classe option théâtre	Mise à disposition de la salle de théâtre de l'annexe de Digne	Jeudi Vendredi A partir du 8/09	13 h à 16 h 9 h à 12 h	300 €
Association Chorale de l'Olivier	Mise à disposition de la salle de théâtre de l'annexe de Digne	lundi	18 h 15 20 h 15	150 €
APEC de Digne-les-Bains	Parcours coordonné Digne les Bains	Sur l'année		600 €
APEC de Manosque	Parcours coordonné Manosque	Sur l'année		600 €
APEC de Digne-les-Bains	Mise à disposition d'un accordéon pour la professeure d'accordéon	Sur l'année		120
APEC de Manosque	Mise à disposition d'une petite contrebasse du CRD à l'APEC	Sur l'année		0
APEC de Manosque Collège du Mont d'Or	Mise à disposition d'instruments de musique	Sur l'année		
APEC de Digne-les-Bains	Mise à disposition d'une petite contrebasse du CRD à l'APEC	Sur l'année		0
Fondation Carzou	Avenant n° 5 pour la location des locaux	Sur l'année		1 400
Association Rode Osco Manosco	Mise à disposition de la salle annexe de Manosque	Sur l'année Vendredi	18 j – 18 h 30	150 €

Collège du Mont d'Or à Manosque	Mise à disposition d'instruments dans le cadre des CHAM	Sur l'année		0
Partenariat				
Harmonie départementale	Participation des élèves aux classes d'orchestre	Sur l'année		0
Orphéon Lavande	Participation des élèves aux classes d'orchestre	Sur l'année	0	
Maison des Jeunes et de la Culture à Manosque	Langage créatif et parcours musical et sensorial par une enseignante	Sur l'année tous les mercredis	18 h à 20 h	0
Collège « Le Mont d'Or » à Manosque Avenant n° 1	Classe à horaires aménagés	Sur l'année		0
Maison des Jeunes et de la Culture à Manosque	Echange des élèves de danse jazz et classique entre les 2 structures	Sur l'année		0
Médiathèque de Digne-les-Bains	Diffusion de spectacles d'élèves et de professeurs	Sur l'année		0
Partenariat avec les écoles du Réseau départemental	Forcalquier, Oraison, Reillanne, Barcelonnette	Sur l'année		0
Association de Musique Improvisée à Château-Arnoux	Echange d'élèves entre les deux structures	Sur l'année		0
Education Nationale	Interventions des enseignants en milieu scolaire pour une présentation des instruments de musique	Sur l'année		0
Mairie de Digne-les-Bains	Ateliers de musique assistée par ordinateur au Centre culturel René Char	D'octobre 2011 à février 2012		0

Délibération n° 05(05/10/11)

Objet : Programmation artistique 2011 - 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la programmation artistique du Conservatoire pour l'année 2011 - 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la programmation artistique 2011 – 2012 récapitulée dans le tableau joint en annexe dont le coût total s'élève à 38 930 euros ;

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

- Programmation artistique pour l'année 2011 – 2012 -

Programmation	Dates	Lieu	Nature des dépenses	Coût estimatif
Stage de danse traditionnelle	6 septembre	Manosque	Cie Talon Pointe	565,00
Stages de jazz	Sur l'année	Manosque Digne-les-Bains	3 intervenants 18 interventions sur 9 mois	3 240,00
Rencontres de guitares	26 novembre	Manosque Jean le Bleu	enseignants	0
Master class jazz vocal	26 novembre	Digne-les-Bains René Char	Rémunération intervenante Défraiements pour 2 intervenants	425,00
Master class de chant et de basse continue	26 novembre		Rémunération de 2 intervenantes + défraiements	1 000,00
Bal musiques et danses traditionnelles	3 décembre	Manosque	Bal : rémunération AKSAK Défraiements et repas Location salles Osco Manosco SACEM	7 600,00 400,00 1 000,00 200,00
Stage musiques et danses traditionnelles AKSAK	15 – 16 octobre	Manosque Digne-les-Bains	Stage : rémunération AKSAK	
Représentation OPUS	11 février	Manosque Eglise St-Sauveur	Prestation Repas Eglise Saint-Sauveur	4 000,00 200,00 100,00
Master class jazz	18 février	Digne-les-Bains René Char	Rémunération du trio jazz	800,00
Week-end musical				
Master class mus. chambre	9 mars	Manosque Jean le Bleu	Rémunération des intervenants	1 500,00
Master class de flûte	10 mars		Rémunération des intervenants	1 500,00
Rencontre vents avec chef	11 mars		Rémunération intervenant	1 000,00
Master class blues	24 mars	Digne-les-Bains	Rémunération Keith B. Brown	800,00
Partenariat R. Char	25 mars	René Char	Rémunération Malted Milk	800,00
Master class musique	14 avril	Digne-les-Bains	Rémunération deux intervenants	800,00
Stravaganza baroque		René Char		
King Arthur	17 mars	A définir	Stage de chant Stage basse continue Accessoires, costumes, autres interventions Location de matériel	500,00 500,00 500,00 3 000,00
Création Prejlocaj	Sur l'année		Rémunération Défraiements	4 000,00
Interventions en milieu scolaire	A définir	A définir	Rémunération musiciens Défraiements SACEM	4 000,00
Concert des professeurs	16 juin	Digne les Bains René Char		0
Auditions du Conservatoire			SACEM	500,00
TOTAL				38 930,00

Délibération n° 06(05/10/11)

Objet : Manifestation caritative du Téléthon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président précisant que le bal des musiques et danses traditionnelles se déroulera le 3 décembre 2011 dans la salle Osco Manosco. Aux mêmes date et lieu se déroulera la manifestation caritative du Téléthon. Il est rappelé que la manifestation de fin d'année du Conservatoire est traditionnellement payante. Compte tenu de la simultanéité des deux manifestations et du caractère caritatif du Téléthon, il est proposé, à titre exceptionnel, de ne pas instaurer une entrée payante pour le bal de fin d'année afin d'en faire bénéficier les participants du Téléthon ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la gratuité d'entrée du bal des musiques et danses traditionnelles organisé le 3 décembre 2011 à la salle Osco Manosco à Manosque ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.

Délibération n° 07(05/10/11)

Objet : **Convention de partenariat pédagogique avec les écoles du réseau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président rappelant la mission fixée au Conservatoire par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence d'assurer la coordination pédagogique du réseau des établissements non classés par l'Etat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** les termes du projet de convention, joint en annexe, qui sera proposé aux établissements de musique du Département ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 5 octobre 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix Moroso.